

Bachelier en enseignement section 3 français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

U1202 Fondements disciplinaires et didactiques : communication orale et savoir parler			
Code	PERE1B22COSP	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Nathalie LEROY (nathalie.leroy@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Séverine MULLER (severine.muller@helha.be) HELHa Loverval Murielle VAN TRIENPONT (murielle.van.trienpont@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de s'exprimer de manière compréhensible, organisée, cohérente et adaptée à la situation de communication.

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de développer une communication orale efficace et de proposer une approche didactique à ses futurs élèves.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 **Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive**

3.1 Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche

Acquis d'apprentissage visés

Dans diverses situations qui lui sont proposées, il est attendu que l'étudiant(e) soit capable par écrit (écrit intermédiaire ou tout éventuel support) et/ou oralement de :

1. S'exprimer correctement dans la langue d'enseignement
2. Lire des textes à voix haute
3. Mettre en voix des textes divers
4. Présenter une production orale au contenu correct, en continu et/ou en interaction

5. Caractériser, appliquer et ébaucher des activités d'apprentissage en Savoir Parler

L'étudiant sera évalué sur ces acquis d'apprentissage.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERE1B22COSPA Fondements disciplinaires et didactiques : communication orale et savoir parler 60 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERE1B22COSPA Fondements disciplinaires et didactiques : communication orale et savoir parler 40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

L'évaluation consiste en une évaluation intégrée.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier en enseignement section 3 français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
 Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Fondements disciplinaires et didactiques : communication orale et savoir parler			
Code	13_PERE1B22COSPA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Murielle VAN TRIENPONT (murielle.van.trienpont@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de s'exprimer de manière compréhensible, organisée, cohérente et adaptée à la situation de communication.

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de développer une communication orale efficace et de proposer une approche didactique à ses futurs élèves.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Dans diverses situations qui lui sont proposées, il est attendu que l'étudiant(e) soit capable par écrit (écrit intermédiaire ou tout éventuel support) et/ou oralement de :

1. S'exprimer correctement dans la langue d'enseignement
2. Lire des textes à voix haute
3. Mettre en voix des textes divers
4. Présenter une production orale au contenu correct, en continu et/ou en interaction
5. Caractériser, appliquer et ébaucher des activités d'apprentissage en Savoir Parler

L'étudiant sera évalué sur ces acquis d'apprentissage.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Distinction code écrit/code oral
- Spécificités de la communication orale dans le cadre de la formation d'un futur enseignant.
- Genre théâtral et dramaturges
- Didactique du Savoir Parler

Démarches d'apprentissage

Développement des contenus de manière théorique, didactique et interactions avec les étudiants (exercices, observations, réflexions, synthèses, révisions, présentations orales sur des points).

Pour les heures 12, 13, 14, 15, diverses possibilités parmi ces dernières : remédiation, classe inversée, lectures, travaux individuels ou de groupes, visionnage de vidéos.

Dispositifs d'aide à la réussite

Des exercices et des explications supplémentaires sont donnés aux étudiants en fonction des besoins ou des résultats d'auto-évaluations et d'évaluations formatives.

Les échéances importantes sont données dès le début de l'année.

Sources et références

Des ouvrages de référence et/ou de sources en ligne sont donnés aux étudiants afin qu'ils puissent trouver davantage d'informations sur les matières abordées. Les étudiants disposent également d'ouvrages de référence nécessaires en bibliothèque.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

les fichiers déposés sur ConnectED, les feuilles de cours distribuées en classe, les notes personnelles des étudiants, les recherches complémentaires dans les ouvrages de référence.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'étudiant sera évalué à travers un portfolio et un examen oral, en première session. En seconde session, l'étudiant sera évalué à travers un retour réflexif sur le portfolio de départ et un examen oral.

A l'examen oral, l'évaluation portera sur la justesse des contenus vus au cours et de l'analyse réflexive ainsi que sur les capacités à communiquer oralement un contenu selon la situation de communication demandée. Le portfolio sera à apporter à l'examen oral et fera aussi l'objet d'un questionnement.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exm	100			Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session de juin à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de juin ou de septembre couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime donne lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).